

Avis voté en plénière du 23 juin 2015

Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020

Déclaration du groupe de l'artisanat

Lancée il y a 5 ans, la stratégie Europe 2020 fixe un cap à la politique européenne et aux États, pour parvenir à « *une croissance intelligente, durable et inclusive* ». Or, les effets de la crise économique et financière de 2008 ont largement freiné la mise en œuvre de ses objectifs.

L'évaluation à mi-parcours de cette stratégie est donc l'occasion de lui donner un nouveau souffle et d'en faire un véritable levier en faveur de la croissance et de l'emploi.

L'avis propose de réconcilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux au sein des politiques européennes, et ainsi de redonner toute sa place à la stratégie UE 2020 au sein du semestre européen. Ainsi, les exigences budgétaires ne doivent plus être considérées comme une fin en soi, mais comme un moyen de favoriser la compétitivité et d'assurer une meilleure cohésion sociale. Nous partageons pleinement cette préoccupation.

Alors que la situation des États membres demeure fragile, malgré l'esquisse d'une reprise, il est urgent d'amplifier les efforts en termes d'investissements et de réformes, afin d'accélérer le redressement de l'économie européenne et de restaurer la confiance des citoyens en l'Europe.

Il faut soutenir et développer les secteurs porteurs de croissance et d'emploi, comme toutes les initiatives en matière d'innovation, mais aussi renforcer la politique industrielle européenne...

Il faut également encourager une meilleure implication de toutes les parties prenantes (Parlements nationaux, partenaires sociaux...) autour des objectifs de la stratégie Europe 2020, tant au niveau de la définition des politiques communautaires que de leurs déclinaisons nationales.

Au-delà de ces orientations générales, le groupe de l'artisanat tient à rappeler qu'une action européenne déterminée est attendue dans un certain nombre de domaines :

- créer un environnement favorable au développement de l'activité des PME-TPE (majoritaires en Europe) en termes de réglementation, d'accès aux financements et aux Fonds structurels en particulier, mais aussi de soutien à l'export ;
- amplifier également la mobilisation pour l'élévation des compétences, et notamment valoriser davantage l'apprentissage et encourager plus fortement la mobilité des jeunes (étudiants et apprentis) au cours de leur parcours de formation ;
- améliorer aussi le fonctionnement du Marché Intérieur et poursuivre le processus de convergence en matière sociale et fiscale ; et dès à présent, renforcer les moyens de contrôle pour lutter contre les dérives liées au détachement de travailleurs ;

- enfin, concevoir des politiques européennes qui soutiennent mieux les intérêts économiques de ses membres, face à la concurrence internationale.

La relance de la croissance et de l'emploi appelle un projet politique cohérent et mobilisateur pour l'Europe ; le cap peut être donné par la stratégie Europe 2020 renouvelée.

Le groupe de l'artisanat regrette que l'avis n'ait pas suffisamment détaillé les objectifs concrets et opérationnels qui devraient être la déclinaison d'une telle stratégie.

Pour autant, il en a approuvé les grandes orientations et l'a voté.